

Commission Technique

Plénière

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Lundi 30 novembre 2020

Réunion en visioconférence

MEMBRES :

Assistent : Mrs Olivier AMOUREUX, Anthony ARMAND, Christophe BELLARD, Théo BELLARD, Pierre-Yves BERNIER, Cédric CARREZ, Yann CROUHY, Cédric DEBON, Rémi FANTO, Frédéric FRANCOU, Sébastien JOSEPH, Julien MOLINATTI, Florian NICOLA, Christophe VIDUSSI,

Excusés : André BODJI, Cyril ROUVIER,

Absents : Kader BENAÏSSA, Magid FACHTALI, Philippe MALHEIRO, Christophe MAUFFRIN,

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Un rappel est fait sur la répartition des missions entre les CTD et l'accent est mis sur le partage sur les dossiers du PPF et de l'accompagnement des clubs.

S. Joseph insiste sur l'état d'esprit qui doit animer chacun des membres de cette commission technique. Leur implication doit être à la fois :

- Pluridisciplinaire (c'est-à-dire intervenir sur différentes actions PPF, DAP, Formations, ...)
- Ethique (c'est-à-dire le devoir de représentativité du district et l'effacement de l'intérêt du club).

L'objectif du comité directeur : remettre le district des Alpes à sa juste place au sein de la LMF.

FORMATION DE CADRES

Equipe d'intervenant

- Cyril ROUVIER – Niveau 2
- Christophe BELLARD – Niveau 1
- Yann CROUHY – Niveau 1
- Cédric CARREZ – Niveau 1
- Frédéric FRANCOU – Niveau 1

Planning mis à jour des formations

Les nouvelles dates de formations ont été programmées. Pour certaines, il est demandé aux formateurs ci-dessus de se positionner pour soutenir les CTD.



CPD / CPS

- Présentation des objectifs (maillage territoire et multiplication des actions) → validés par tous
- Présentation des premières dates. S.Joseph proposera dans le mois à venir un échéancier plus détaillé.
- Présentation du cadre d'intervention pour les intervenants

COMPETITIONS ET PROJECTIONS

Evolution réglementaire en prévision de l'AG du 5 décembre

Evolution de la D3 :

3 propositions ont été faites au comité directeur. Ces 3 propositions seront soumises aux clubs lors de l'AG.

Obligation d'équipes de jeunes :

3 propositions ont été soumises à l'avis des clubs.

- Obligation d'une équipe U19
- Obligation de 2 équipes en foot à 11
- Obligation d'1 équipe en foot à 11 et 1 équipe en foot éducatif

La consultation des clubs a dégagé la solution n°2 avec 2 obligations en foot à 11

Compétitions Seniors – Projections

- Reprise envisagée mi-février pour permettre une préparation adéquate des clubs dès le 20 janvier.
- Suppression de la coupe des Alpes
- Nécessité de prévoir des matchs de report en semaine pour finir au 30 juin.
- Mise en ligne d'un programme de préparation physique à disposition des clubs.

⇒ **Hors commission suite aux derniers communiqués officiels, la reprise de l'activité pourra se faire dès le 15 décembre 2020 en club, sous réserve du respect des gestes barrières et du couvre-feu.**

Compétitions Jeunes Foot à 11 – Projections

- Volonté de reprendre la 1^{ère} phase car certains clubs n'ont pas encore joué.
- Possibilité de débiter la 2^{nde} phase plus tard et utiliser la formule échiquier + niveau clairement identifié à chaque journée
-problématique de gestion des calendriers (délais d'information pour utilisation des terrains et blocage si match non joué).

Compétitions Seniors Féminines – Projections

- Reprise envisagée mi-février pour permettre une préparation adéquate des clubs dès le 20 janvier, comme pour les hommes.
- La commission de féminisation ne s'est pas encore positionnée à ce sujet.
- Proposition de modéliser la saison 2021/2022 avec des play-off → Deux problématiques à étudier
1- le calendrier par rapport aux barrages d'accession en Ligue,
2- Est ce que le play-off peut définir le barragiste (cadre réglementaire)

⇒ **Hors commission suite aux derniers communiqués officiels, la reprise de l'activité pourra se faire dès le 15 décembre 2020 en club, sous réserve du respect des gestes barrières et du couvre-feu.**

Structuration des clubs

Présentation des objectifs du district en termes de structuration avec l'objectif principal de formaliser un projet club dans chaque association. Cela induit donc les objectifs suivants :

- Développer les compétences des bénévoles
- Déléguer et répartir les missions des bénévoles
- Améliorer la qualité d'accueil des clubs

Cette démarche vise à favoriser la pérennité du club, le renforcement du pouvoir de fidélisation et au final élever le niveau général.

Présentation des labels et de la démarche de labellisation.

Football Animation

U7, U9, U11 et EFF :

Fin de la 1^{ère} phase, suppression du futsal des neiges (libération de dates pour plateaux amicaux) et lancement de la 2^{ème} phase comme prévu avec les réunions en visio fin janvier.

U13 :

Suppression du Futsal des neiges

Le Festival U13 est pour l'instant maintenu (en attente des décisions fédérales)

La commission Foot éducatif, ni le comité directeur n'ont statué au sujet de la 1^{ère} phase. Certaines poules ayant bien joué, d'autres quasiment aucun match.

Observations des pratiques

PY présente ce dossier déjà reporté suite au premier confinement, sur lequel il faudra le soutien de tous.

Afin de mener au mieux ces observations, il est proposé d'utiliser la vidéo. Cela permettra de ne pas monopoliser les membres lors des rencontres mais de pouvoir effectuer l'observation au calme sans distraction. Certaines observations seront réalisées au bord du terrain (U11, U7 lorsque c'est adossé à une formation).

Une réunion aura lieu entre janvier et février pour préciser toutes les modalités et le calendrier à tenir.

Un premier échéancier est donné pour les dates de mars et avril, si la situation sanitaire le permet.

DE
FOOTBALL

AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DES ALPES (AEFA)

Christophe Bellard présente succinctement l'amicale et transmettra des bulletins d'adhésion.
S.Joseph et PY Bernier préconise fortement l'adhésion des membres auprès d'un partenaire essentiel au développement du football.

QUESTIONS DIVERSES

RAS

PROCHAINE REUNION

Prochaine réunion le lundi 8 février au siège du district ou en visio.

Le Président de séance

C.BELLARD

Secrétaire de séance

C.CARREZ



DISTRICT DES
ALPES
DE
FOOTBALL